



HYDREAULYS

## COMITE DU MARDI 24 SEPTEMBRE 2024 À 17h30

### PROCES-VERBAL

Le mardi 24 septembre 2024 à 17h30, le Comité du Syndicat Mixte HYDREAULYS, légalement convoqué par son Président Monsieur Marc TOURELLE, s'est réuni au 12 rue Mansart à Versailles (78000).

**Date de la convocation** : 17 septembre 2024

**Date d'affichage électronique des délibérations** : 27 septembre 2024

**Date d'affichage de la liste des délibérations** : 24 octobre 2024

#### **Sont présents :**

**CA VGP** : Eric VERSPIEREN (suppléant de Jacques ALEXIS), Alain SANSON (suppléant de Richard RIVAUD), Benoît RIBERT, Claude JORIO, Marc TOURELLE, Sonia BRAU, François-Gilles CHATELUS, Gwilherm POULLENNEC,

**CA SBGS** : Isabelle DE TONQUEDEC

**Saint-Nom-la-Bretèche** : Philippe DESBOIS (suppléant de Gérard PARFAIT)

**CC Gally Mauldre** : Hervé CAMARD, Jerome COTIGNY, Yves DEKEYREL (suppléant de Christian BEZARD)

**CC Cœur d'Yvelines** : Patricia CHARTON (suppléante de Catherine LANEN)

**EPT GPSO** : Jacques BISSON, Isabelle DORISON, Grégoire DE LA RONCIERE, Pierre CHEVALIER, Francis MENET

**CA SQY** : Eva ROUSSEL, Françoise BEAULIEU, Catherine BASTONI, Gilbert REYNAUD, Henri-Pierre LERSTEAU, Housseem DHAOUADI, Aurélien PERROT, Christian GRANDE

**Absents excusés** : Jean-Philippe LUCE, Pascal THEVENOT, Xavier GUITTON, Jean-Philippe OLIER, Richard LEJEUNE, Arnaud HOURDIN, Eric MARTIN, Pascale FLAMANT, Frédéric PELEGRIN, Olivier AFONSO, Isabelle SATRE, Roger ADELAIDE

**Ont donné pouvoir** : François DARCHIS à Marc TOURELLE, Jean-Baptiste HAMONIC à Eva ROUSSEL, Brigitte BOUCHET à Housseem DHAOUADI, Anne-Andrée BEAUGENDRE à Aurélien PERROT

**Assistaient également** : Philippe LEROY, Directeur Général des Services ; Anne LE BRIS, Juriste commande publique et Patrimoine Foncier ; Laure GRAVEY, Directrice des Finances ; Pierre ARNAUD, Chef de projet HYDREAULYS ; Emmanuelle-Hélène MONTET, Responsable administratif, JAMEL AMGHAR-SOUSSI, Technicien Travaux Assainissement.

Tous les débats de l'assemblée sont enregistrés et mis à disposition du public.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h30.

\*\*\*

En premier lieu, le Procès-Verbal (PV) du Comité du 24 juin 2024 est soumis à l'approbation des membres du Comité.

En complément, Monsieur CHRISTIAN GRANDE explique que lors de l'évocation de la dette au cours de la présentation du compte administratif, il avait posé une question sur son taux d'intérêt, estimant qu'il valait peut-être mieux se désendetter plutôt que de continuer à emprunter. La réponse inscrite dans le PV mentionne que 100 % de la dette n'est pas à taux fixe et que le taux d'intérêt moyen est de 3,9 %.

En analysant les comptes d'HYDREAULYS, il a constaté que 25 % de la dette est à taux zéro, 40 % au taux fixe de 4 % en moyenne, et 35 % à un taux variable de l'ordre de 5 %. Cela fait donc un taux moyen de 3,3 % et non de l'ordre de 4 %. M. GRANDE souhaite donc une clarté sur les chiffres et repose la question d'un désendettement plutôt que d'accumuler des réserves.

Monsieur MARC TOURELLE propose de reprendre ces éléments dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires en fin d'année, en apportant un éclairage plus précis et plus exhaustif sur la structure de la dette et sur l'intérêt ou pas d'un désendettement.

Par ailleurs, une réflexion est en cours sur le renouvellement des contrats de Délégation de Service Public, puisque le choix a été fait de renouveler ce mode de gestion, qui compteront beaucoup de contrats concessifs. Il va donc falloir mesurer ce que le syndicat devra financer comme travaux et ce qui sera confié aux délégataires.

Aucun autre commentaire n'étant formulé, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

\*\*\*

## **2024/26 : Installation du délégué titulaire pour le compte de la Communauté de Communes de Gally Mauldre – commune de Maule**

Monsieur Marc TOURELLE présente la délibération et la met aux voix :

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les statuts du syndicat,

**Vu** la délibération n°2024-06-39 du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Gally Mauldre,

**Considérant** que par délibération N°2024-06-39 adoptée le 26 juin 2024 par le conseil communautaire de la Communauté de Communes Gally Mauldre (CCGM), a été désigné, suite au décès de M. Laurent RICHARD, pour la commune de Maule :

- Monsieur Hervé CAMARD, délégué titulaire.

**Considérant** qu'il est demandé au Comité d'installer le délégué désigné pour le compte de Communauté de Communes Gally Mauldre afin de siéger au sein du Comité d'HYDREAULYS,

**Ayant entendu l'exposé,**

**Le Comité,**

**Après en avoir délibéré**

**A l'unanimité,**

**INSTALLE** Monsieur Hervé CAMARD en qualité de délégué titulaire au sein du Comité d'HYDREAULYS en tant que représentant de la Communauté de Communes Gally Mauldre pour la commune de Maule.

En complément, Monsieur MARC TOURELLE présente le nouveau titulaire du comité, désigné par la Communauté de Communes de Gally-Mauldre, Monsieur HERVE CAMARD, suite au décès de Monsieur LAURENT RICHARD, maire de Maule et Vice-président d'HYDREAULYS. Il lui souhaite la bienvenue.

**La délibération est approuvée à l'unanimité.**

\*\*\*

## **2024/27 : Election du 9ème Vice-Président**

Monsieur Marc TOURELLE présente la délibération et la met aux voix :

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les statuts du syndicat,

**Vu** la délibération n°2024-06-39 du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Gally Mauldre,

**Considérant** que Monsieur Laurent RICHARD a été élu 9ème Vice-Président d'HYDREAULYS en charge de la gestion du bassin versant du ru de Gally, à l'occasion du Comité du 24 septembre 2020 (délibération n° 2020/03),

**Considérant** que le décès le 27 mai 2024 de Monsieur Laurent RICHARD implique une nouvelle élection du 9ème Vice-Président d'HYDREAULYS,

**Considérant** que le Comité doit élire au scrutin secret et à la majorité absolue, le 9ème Vice-Président d'HYDREAULYS,

**Considérant** que si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il sera procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection aura lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu (article L 2122-7 du CGCT),

**Considérant** que deux scrutateurs sont désignés pour organiser les élections :

- M. Jerome COTIGNY
- Mme Patricia CHARTON

**Considérant** que le Président procède à l'élection du 9ème Vice-Président,

**Considérant** qu'il est demandé aux membres du Comité de faire acte de candidature,

M. Hervé CAMARD et M. Benoît RIBERT font acte de candidature au poste de 9ème Vice-Président.

Au scrutin secret, à la majorité absolue fixée à seize (16),

Par 12 voix pour M. Hervé CAMARD / Par 19 voix pour M. Benoît RIBERT

0 bulletin blanc

0 bulletin nul

M. Benoît RIBERT est élu 9ème Vice-Président.

**Ayant entendu l'exposé,**

**Le Comité,**

**Après en avoir délibéré**

**A l'unanimité,**

**EST ÉLU 9<sup>ème</sup> Vice-Président d'HYDREAULYS :**

- M. Benoît RIBERT

En complément, Monsieur MARC TOURELLE mentionne que Monsieur LAURENT RICHARD était vice-président d'HYDREAULYS en charge de la GEMAPI. Il convient donc de procéder à une nouvelle élection pour laquelle deux candidatures ont été reçues, dont celle de Monsieur HERVE CAMARD à qui il demande de se présenter et de motiver sa candidature.

Monsieur HERVE CAMARD explique qu'il est le nouveau délégué de la Communauté de Communes de Gally-Mauldre et maire-adjoint de Maule depuis 15 ans, en charge de l'urbanisme et des travaux. Monsieur CAMARD est également Vice-président du syndicat d'assainissement de la Vallée de la Mauldre, sur la partie après Beynes jusqu'à Aulnay-sur-Mauldre, et représentant de la commune au sein du syndicat d'adduction d'eau potable.

Il ajoute qu'il a travaillé sur le reméandrage d'une partie de la Mauldre effectué entre Maule et Aulnay-sur-Mauldre, en participant à l'élaboration de ce projet et à son suivi. Cela a permis de reméandrer une partie de la Mauldre, de créer des zones d'expansion de crue, de renaturer la Mauldre, ce qui a un impact sur les communes en aval. Il est donc très intéressé par les actions menées en amont de Maule, afin d'éviter pour la ville, comme cela a été le cas en 2016, d'être impactée par les pluies importantes, aussi bien par l'augmentation du niveau de la Mauldre, dont le Ru de Gally est un affluent, que par les ruissellements descendant des vallées.

Sa candidature est donc la suite naturelle de ce que LAURENT RICHARD a voulu mettre en place, qui s'était engagé, auprès des habitants de la vallée, à éviter la reproduction des événements de 2016 ou de façon plus minime. Il souhaite également assurer une certaine diversité dans les différentes Vice-présidences et que toutes les Communauté de Communes soient représentées au sein du Bureau.

Monsieur MARC TOURELLE mentionne la seconde candidature reçue de Monsieur BENOÎT RIBERT et lui donne la parole.

Monsieur BENOÎT RIBERT explique qu'il est maire-adjoint du Chesnay-Rocquencourt depuis 2020, délégué aux ressources humaines et à la transition écologique. Il est également observateur privilégié au Bureau d'HYDREAULYS depuis 2020, ce qui lui a permis de travailler certains sujets, dont la GEMAPI avec les problèmes d'inondation de la Mauldre ou de Rennemoulin.

La commune du Chesnay-Rocquencourt est également directement impactée par les politiques d'HYDREAULYS, car la ville est dépendante de l'assainissement, du traitement et de l'ensemble des prérogatives du syndicat. Il souhaite pouvoir s'engager deux ans de plus et aller plus en détail sur certains sujets, dont la GEMAPI.

Monsieur MARC TOURELLE demande s'il y a d'autres candidatures. Comme ce n'est pas le cas, il est procédé au vote à bulletin secret.

*Monsieur Benoît RIBERT est élu avec 19 voix.*

Monsieur MARC TOURELLE félicite Monsieur BENOÎT RIBERT. Lors d'un prochain comité, il proposera à Monsieur HERVE CAMARD de rejoindre le Bureau en tant que représentant de la Communauté de Communes Gally-Mauldre.

\*\*\*

## **2024/28 : Délégations du Comité au Président et au Bureau – Marchés Publics**

En complément, Monsieur TOURELLE informe que cette délibération est reportée à l'occasion d'un prochain Comité, des éléments devant être consolidés.

**La délibération est reportée.**

\*\*\*

## **2024/29 : Convention relative à la constitution d'un groupement de commandes – HYDREAULYS/AQUAVESC**

Monsieur Henri-Pierre LERSTEAU présente la délibération et Marc TOURELLE la met aux voix :

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Considérant** que dans le cadre de la réflexion menée par les services afin de mutualiser les coûts et le « temps hommes » passé pour des marchés publics communs aux deux syndicats **AQUAVESC** et **HYDREAULYS**, **il est proposé qu'une convention soit établie afin de lister les matières qui peuvent être mises en commun à savoir :**

- Service juridique en conseil et contentieux
- Service de conseil et d'assistance en matière de fiscalité, de comptabilité publique et de budget
- Service de conseil et d'assistance en matière de foncier
- Service de contrôle technique
- Service de détection d'amiante, de plomb et d'Hydrocarbures Aromatiques Polycliniques
- Service de coordination de sécurité et de protection de la santé (CSPS)
- Service d'investigations complémentaires
- Service d'études de sols et géotechniques
- Services de relevés topographiques et de géomètre
- Services de prestations et d'assistance en matière informatique et de cybersécurité, de téléphonie (mobile et fixe), de système d'impression
- Fourniture de logiciels, licences et de matériels informatiques
- Fourniture de téléphonie (mobile et fixe)
- Fourniture de matériels, logiciels et licences en matière de système d'impression
- Fourniture d'équipements et de logiciels en matière de vidéo-projection et de visioconférence
- Services de protection anti-intrusion et fourniture d'équipements de protection anti-intrusion
- Service d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre pour la rénovation et la restauration du siège des deux syndicats mixte, bâtiment partagé, situé au 12 rue Mansart, à Versailles (78 000)
- Travaux de rénovation et de restauration du siège des deux syndicats mixtes, situé au 12 rue Mansart, à Versailles (78 000)
- Services d'assistance et de prestations d'assurances
- Service d'assistance et de prestations d'archivage et de numérisation
- Travaux et prestations de service en matière de création et d'entretien des espaces verts
- Achat de mobilier de bureau et d'équipements des locaux du siège des deux syndicats mixtes
- Achat de fournitures administratives et de bureau

- Achat de produits d'hygiène et de sécurité
- Achat de produits d'entretien des véhicules de service et des locaux
- Achat de véhicules (VL, VU, PL...) pour les services
- Services de location de véhicules (VL, VU, PL...) pour les services
- Services de réparation, d'entretien préventif et curatif des véhicules de services

**Considérant** que cette réflexion a mené au souhait de constituer un groupement de commandes pour la réalisation de marchés publics **d'intérêt commun**,

**Considérant qu'il a été décidé qu'**AQUAVESC est désigné coordonnateur du groupement de commandes et sera chargé de **mener toute la procédure de passation et l'exécution des** marchés publics au nom et pour le compte des autres membres du groupement de commandes,

**Considérant que dans le cadre de l'exécution financière du groupement de commandes**, HYDREAULYS assumera la moitié des dépenses consécutives au fonctionnement du **groupement (frais de publicité, frais de contentieux relatifs à la passation...)**, à la conception, la passation des marchés concernés par cette mutualisation,

**Ayant entendu l'exposé,**

**Le Comité,**

**Après en avoir délibéré**

**A l'unanimité,**

**APPROUVE** les termes de la convention jointe en annexe.

**APPROUVE** les modalités de fonctionnement du groupement de commandes.

**ACCEPTE qu'**AQUAVESC soit désigné coordonnateur du groupement de commandes.

**AUTORISE le Président à signer la convention de constitution d'un groupement de** commandes entre AQUAVESC et HYDREAULYS.

**AUTORISE** le Président à procéder aux dépenses et à exécuter la convention.

**PRECISE** que les dépenses externes seront dans un premier temps intégralement réglées par le coordonnateur.

**DIT** que les membres de la Commission d'appel d'offres sont ceux de la Commission d'appel d'offres permanente d'AQUAVESC à savoir :

**Président :**

M. Erik LINQUIER

**Président Délégué :**

Mme Catherine BASTONI

**Membres Titulaires :**

M. Alain SANSON

Mme Martine SCHMIT

M. Pierre CHEVALIER

M. Henri-Pierre LERSTEAU

M. Luc WATTELLE

**Membres Suppléants :**

M. Bernard MILLION-ROUSSEAU

Mme Catherine BLOCH

Mme Valentine BOUVET

M. Roger ADELAIDE

M. Eric BERDOATI

**DIT** que les crédits sont inscrits au Budget.

En complément, Monsieur MARC TOURELLE ajoute **qu'il s'agit donc de faire des économies sur tous les services partagés avec AQUAVESC, précisant que c'est la CAO d'AQUAVESC qui est nommée, dans laquelle 3 membres d'HYDREAULYS sont présents.**

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

\*\*\*

## **2024/30 : Convention de partenariat financier pour la coopération décentralisée – HYDREAULYS/YCID/NOISY-LE-ROI/BAILLY/ANTOURA/HAMAP Humanitaire**

Monsieur Marc TOURELLE présente la délibération et la met aux voix :

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** que le projet d'assainissement non collectif à Antoura (Liban) soutenu par le syndicat HYDREAULYS depuis 2022 vise à améliorer les conditions sanitaires et la qualité de vie des habitants d'Antoura au Liban, en réduisant la pollution, et en sensibilisant les résidents à une meilleure gestion des eaux usées par le remplacement des fosses septiques existantes par des systèmes d'assainissement non collectifs plus performants et durables,

**Considérant** que dans le cadre de cet objectif, une première étude de faisabilité (2018 à 2019 puis en 2023), a été menée venant compléter les précédentes démarches entreprises pour évaluer les besoins et les solutions envisageables pour l'assainissement non collectif à Antoura,

**Considérant** que la présente convention de participation concerne la deuxième phase du projet à savoir la phase de construction. Elle a pour objet de définir les modalités de participation entre les organismes pour la mise en place de systèmes d'assainissement non collectifs à Antoura,

**Considérant** qu'à ce titre, la commune de Bailly a été désignée comme collectivité chef de file pour ce projet et les financements attendus pour 2024 sont évoqués dans le tableau annexé à la convention,

**Considérant** que le dossier a été déposé à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie en août 2024 et les subventions obtenues représentent une contribution totale équivalente à 4.87 % du montant global estimé à 2 592 810 € du projet (avec une première phase estimée à 335 000€),

**Ayant entendu l'exposé,**

**Le Comité,**

**Après en avoir délibéré**

**A l'unanimité,**

**APPROUVE** la convention de partenariat financier relative au projet d'assainissement non collectif à conclure avec la Municipalité d'Antoura, la commune de Noisy-le-Roi, la commune de Bailly, le Groupement d'Intérêt Public YCID et l'association HAMAP Humanitaire.

**DIT** que le montant de la participation d'HYDREAULYS pour 2024 s'élève à 20 000 euros versé sous la forme d'une subvention.

**AUTORISE** le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer ladite convention et tout document y afférent.

**DIT** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2024 d'HYDREAULYS.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

En complément, Monsieur Christian GRANDE demande quelle sera la durée de la construction puisqu'il semble y avoir plusieurs phases.

Monsieur MARC TOURELLE répond qu'il s'agit d'une première phase estimée à 335 000 € car l'Agence de l'eau n'acceptera pas d'emblée le montant total. Elle consistera en un premier lot d'équipements urgents, et en fonction du retour d'expérience, il faudra initier une demande auprès de l'Agence de l'eau.

Monsieur Philippe LEROY ajoute que c'est un volume d'affaires d'un peu plus de 2 millions de dollars, et un phasage de réalisation des travaux sur trois ou quatre ans, qui dépendra des conditions de réalisation des études et des travaux. Aujourd'hui le lot « études » de 335 000 € est statué, une partie des autres lots étant directement prise en charge par un fonds d'investissement américain.

Monsieur MARC TOURELLE explique que ce fonds est l'association US CARE qui prendra en charge la fin du projet : mise en place d'un stockage et d'un traitement d'égouts par compostage. Actuellement, des infrastructures ont déjà été réalisées mais sans réseau associé. Ce projet sera donc un exemple de ce qu'il est possible de faire dans un pays comme le Liban où seules les grandes villes sont équipées d'un réseau.

Un point d'étape sur l'avancement de ce projet sera fait régulièrement en Comité, et notamment la réponse de l'Agence de l'eau lorsqu'elle sera connue dès lors que ce projet ne peut se faire sans son accord.

\*\*\*

Monsieur le Président évoque les décisions du Bureau et du Président qui n'appellent aucun commentaire.

\*\*\*

- **Études et travaux en cours :**

Monsieur Jamel AMGHAR-SOUSSI explique qu'il s'agit de faire un tour d'horizon des différentes compétences d'HYDREAULYS sur les réseaux et les unités de traitement, et des études en cours et à venir (2024-2025).

**Travaux sur les réseaux de collecte :**

Concernant les compétences collectes communales avec Bailly, Le Chesnay-Rocquencourt, Saint-Cyr-l'Ecole et Fontenay-le-Fleury :

- Deux opérations de travaux à Saint-Cyr-l'École, en coordination avec les services de voirie de la ville, sur le quartier Roger Henry et la rue Guy Moquet ;
- Le Chesnay-Rocquencourt, également en coordination avec les services de voirie de la ville, rue Saint-Joseph.

En 2024-2025 : travaux de réhabilitation dans le cadre de la réalisation du Schéma directeur d'assainissement établi précédemment :

- À Saint-Cyr-l'Ecole : Rue Jean Macé et Rue Danielle Casanova, en collaboration avec les services de voirie de la ville ;
- Réhabilitation des réseaux du centre-ville de Fontenay-le-Fleury, opération de grande ampleur qui devrait débuter fin 2024 et se poursuivre sur pratiquement toute l'année 2025, également en coordination avec les services de la ville.



### Travaux sur les réseaux de transport vers les unités de traitement :

- Vers Carré de Réunion, trois principales opérations en cours ou projetées :
  - o Étude de diagnostics à démarrer début 2025 sur le collecteur « unitaire Glatigny » qui porte le n°3. Il collecte un grand volume d'eau claire parasite, le diagnostic fera donc un bilan des eaux collectées afin d'effectuer des travaux de déconnexion de certaines de ces eaux claires ;
  - o Saint-Cyr-l'Ecole : réhabilitation du « dalot EP des Glaises » Les travaux ont été initiés et identifiés dans le Schéma directeur de la ville pour permettre de connecter directement en milieu naturel une partie des eaux pluviales de la commune. L'ouvrage « dalot EP des Glaises », qui passe par l'aérodrome de Saint-Cyr-l'Ecole, est vétuste. Des travaux ont été lancés pour le dégager et connaître sa composition, à fin 2024-début 202. La continuité hydraulique de cet ouvrage devrait donc être reprise, et une partie des eaux pluviales devrait être déconnectée, notamment sur la RD 7 et la rue Guy Moquet ;
  - o Travaux de réhabilitation du collecteur n°1 Versailles Sud à Versailles et en partie à Saint-Cyr-l'Ecole, qui passe de la pièce d'eau des Suisses à Versailles jusqu'à la Station d'Épuration Carré de Réunion. Ces travaux ont fait l'objet d'importantes études de diagnostics et de maîtrise d'œuvre depuis 2018, avec de nombreux rebondissements, qui ont abouti en 2024 au lancement d'un marché de travaux en cours d'attribution (cf. présentation en Bureau de la phase de consultation des entreprises).

Monsieur Gwilherm POULLENNEC demande quelle technique a été finalement retenue à la suite des rebondissements et contraintes historiques.

Monsieur Jamel AMGHAR-SOUSSI répond que quasiment 60 % du collecteur vont être repris par des techniques respectant son aspect patrimonial, le collecteur datant du 17<sup>ème</sup> siècle, prescrites par un cabinet d'architectes en chef des Monuments historiques, avec des matériaux similaires aux originaux. Les 40 % restants sont trop abîmés, avec risques d'effondrement, la DRAC et les services architecturaux ont donc donné l'autorisation de dévier cette partie et de la combler en passant sous la RD 10, le collecteur passant actuellement dans des parcelles privées en parties bâties (stand de tir national de Versailles).

Monsieur Gwilherm POULLENNEC demande si les 25 millions d'euros inscrits concernent la totalité des travaux.

Monsieur Jamel AMGHAR-SOUSSI répond qu'il s'agit de la totalité de l'opération.

Monsieur Gwilherm POULLENNEC demande à quelle hauteur est financée l'opération par HYDREAULYS.

Monsieur Jamel AMGHAR-SOUSSI répond que tant que le marché de travaux n'a pas été attribué, il est impossible de solliciter des subventions de l'Agence de l'eau dont le montant de la participation n'est pas encore connu, malgré un accord de principe. HYDREAULYS devra certainement financer une part importante de ces 25 millions.

Monsieur Christian GRANDE relève que les bâtiments de France en tant que prescripteur ne seraient donc pas les payeurs.

Monsieur MARC TOURELLE explique qu'il avait été question de la possibilité d'obtenir une subvention de la DRAC (Direction Générale des Affaires Culturelles), ce qui aurait été une première. La DRAC et les monuments historiques ou encore le château de Versailles sont invités à chaque copil, auxquels il est mentionné le fait que les parties très dégradées seront restaurées avec des techniques modernes moins onéreuses.

Monsieur Philippe LEROY informe qu'une réunion aura lieu le 25 septembre avec les 4 groupements sélectionnés qui viendront présenter leurs offres contractuelles et techniques, en leur demandant une offre finale dans les quinze jours suivants pour une décision en Commission

d'Appel d'Offres dans un mois. Les études doivent être lancées assez rapidement (novembre) afin de respecter les délais d'HYDREAULYS et les engagements pris auprès de la mairie de Versailles.

Monsieur Jamel AMGHAR-SOUSSI ajoute que le marché travaux devrait être notifié en novembre, avec le prix final des travaux.

Monsieur MARC TOURELLE ajoute que la Police de l'eau a indiqué qu'elle serait indulgente sur le fait que ce collecteur soit moins étanche que les autres. Le choix a été fait de ne prendre qu'un seul lot pour une meilleure cohérence et de gestion du risque chantier, au vu de la grande différence entre les métiers, d'où le choix d'un groupement.

Monsieur Christian GRANDE demande si le montant de 25 millions d'euros est cohérent avec le budget prévu.

Monsieur Philippe LEROY répond que cette somme a été provisionnée dans le Plan Pluriannuel d'Investissement depuis trois ans.

### **Travaux sur les réseaux de transport vers les émissaires du SIAAP situés le long de la Seine :**

Monsieur Jamel AMGHAR-SOUSSI mentionne les trois opérations, avec des calendriers assez étendus, étant liés à l'ampleur des travaux à effectuer et à la taille des collecteurs, par ailleurs visitables :

- En cours de diagnostic : l'étude de la réhabilitation des collecteurs E, F, G et H à Chaville et Sèvres. Le collecteur E est situé entre Vélizy et la RD 910 à Chaville, les collecteurs F, G et H suivent la Grande rue de Sèvres et en partie la RD 910 à Sèvres. Des réunions de coordination avec les villes sont en cours de calage, afin de déterminer le planning d'exécution des travaux.

Monsieur Grégoire DE LA RONCIERE fait remarquer qu'il faut être attentif à inviter également à ces réunions Grand Paris Seine Ouest (GPSO) qui détient la délégation voirie.

Monsieur Philippe LEROY répond qu'ils ont été mis dans la boucle.

La slide explique le schéma de principe de fonctionnement des collecteurs sur le versant où il existe des collecteurs « de surface », de petite ampleur, ainsi qu'une très grande galerie située entre 15 et 20 mètres de profondeur, sous la RD 10 à Viroflay et la RD 910 à Chaville et Sèvres, qui récupère tous les collecteurs de surface :

- L'ouvrage, qui date des années 1970-1980, nécessite une phase importante de diagnostics, ne donnant pas forcément lieu à des travaux mais lesquels se feraient principalement par l'intérieur, avec des interventions via des regards d'accès situés sous la voirie départementale ;
- Un budget est également prévu pour étudier et diagnostiquer des collecteurs rétrocedés par GPSO, recueillant les eaux de Vélizy et situés à Chaville, non loin du bois de Meudon et redescendant vers la RD 910.

Monsieur Jacques BISSON précise que ces collecteurs n'ont pas été rétrocedés par GPSO mais qu'il s'agissait de collecteurs qui ont été découverts, n'étaient pas entretenus et n'avaient pas de gestionnaire. Comme ce sont des collecteurs de transport, GPSO a donc considéré que c'était de la compétence d'HYDREAULYS.

Monsieur Pierre CHEVALIER demande l'âge de ces ouvrages.

Monsieur Jamel AMGHAR-SOUSSI ajoute qu'ils sont moins anciens que les précédents mais dont l'état était inconnu. Une inspection a donc été faite dans l'urgence avec la SEVESC qui a conclu à un état acceptable, mais une étude de diagnostic est toutefois programmée.

Monsieur Jacques BISSON signale qu'ils sont de faible diamètre alors qu'ils récupèrent des eaux d'une zone de Vélizy qui a vécu depuis trente ans une expansion d'urbanisation, contrairement à Chaville.

Monsieur Pierre CHEVALIER mentionne la canalisation en rouge sur la slide, sur la RD 907, avec des bassins de rétention, et demande quel est leur état.

Monsieur Jamel AMGHAR-SOUSSI répond que ces collecteurs ont fait l'objet de gros travaux de réhabilitation en 2015 et qu'ils sont donc en bon état.

Madame Isabelle DORISON demande quel est l'impact de ces travaux sur les riverains.

Monsieur Jamel AMGHAR-SOUSSI répond qu'il s'agit pour l'instant de phases de diagnostics, sans lesquels il est impossible de donner la prescription des travaux. Lorsqu'elle sera plus précise, les gestionnaires de voirie et les différentes parties prenantes seront sollicités pour coordonner au mieux les travaux, comme cela sera également fait sur les collecteurs E, F, G, H.

#### **Travaux sur les réseaux de transport vers la station d'épuration du Val de Gally :**

Monsieur Jamel AMGHAR-SOUSSI explique que des opérations de travaux sont en cours, liées au Schéma directeur initié à l'époque du SIAVGO et repris par HYDREAULYS :

- Réhabilitation du collecteur A, dit « Fond de Berthe », avec la création d'un bassin. Les travaux devraient se poursuivre en 2025 ;
- Réhabilitation des collecteurs E, B et G. Le E s'appelle « Trois côtés » car passant par le Chemin des Trois côtés à Chavenay, et les collecteurs B et G passent par la Rue de Mézu, route départementale à Villepreux.

#### **Travaux de la station d'épuration de Carré de Réunion :**

Monsieur Jamel AMGHAR-SOUSSI explique que les travaux sont en cours de finalisation sur la partie du traitement membranaire.

#### **Travaux de la station d'épuration du Val de Gally :**

Monsieur Jamel AMGHAR-SOUSSI explique :

- Qu'une étude de faisabilité a été menée pour « soulager » la station et la connecter à celle de Carré de Réunion. Un phasage a été fait et HYDREAULYS a été sollicité par la Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc pour avancer les travaux prévus en investissement pour le futur délégataire. La notification de ce dernier ne peut être attendue, une première phase de travaux va donc démarrer entre l'A 12 et un collecteur de transport sur la voie royale à Saint-Cyr-l'Ecole. Il s'agit donc de se coordonner avec les travaux de VGP qui va requalifier les voiries à ce niveau.
- Que des travaux de remplacement d'équipements lourds ont notamment été menés sur la station par le délégataire de la SEVESC, dont des ponts tournants sur les clarificateurs.

Madame Eva ROUSSEL précise que ces derniers travaux vont permettre de respecter les contraintes réglementaires et améliorer le déversement dans le milieu naturel, aujourd'hui, par temps de pluie.

- Plan communication 2024

Monsieur MARC TOURELLE signale que ce point est reporté.

Monsieur Christian GRANDE souhaiterait avoir un ordre de grandeur de prix entre les travaux de Transport vers le collecteur de Versailles Sud et les autres.

Monsieur Philippe LEROY répond qu'il y a 3,8 kilomètres pour 25 millions, mais que cela ne signifie rien car il y a un gros tunnelier qui traverse l'A 10 avec du neuf et de la réhabilitation. Lorsque l'on calcule au mètre, les choses ne sont pas comparables. La partie relative à l'aménagement pierre à pierre, tel que souhaité par les Bâtiments de France représente environ la moitié du budget. De plus, ce sont des collecteurs ovoïdes visitables de plus de 2 mètres de diamètre, de plus de 350 ans, ce qui n'est pas courant.

\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt la séance à 18h40.

Marc TOURELLE  
Président d'HYDREAULYS

